

Reste connecté partout avec ton  
**MIFI HARVILON**

60Go gratuits (valable 30 jours)  
pour l'achat du MIFI 4G en agence.  
Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg

**PROMO!**  
39.900F  
29.900F  
+ 60Go  
d'Internet  
Gratuit



**Affaire Steve Amoussou  
alias frère Hounvi**



**La justice et les P6  
organisations de société  
civile togolaise réagissent**

# WARAA

## Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 29 AOÛT 2024 N° 482 - Prix 250 F CFA

**Office Togolais des Recettes  
515,8 milliards de  
francs CFA au premier  
semestre 2024 P6**  
Gouvernement de transition



**Victoire DOGBE P3  
reçoit le quitus de  
l'Assemblée nationale**

Libre circulation dans l'espace CEDEAO



**Ibrahima Mémounatou appelle  
à l'unification des efforts P4**

## Autonomisation



**L'aide gouvernementale  
qui change la vie  
des togolaises P2**



Apprêter sa juste monnaie avant un poste  
de péage, c'est favoriser un franchissement  
fluide et rapide.

L'actualité continue sur le [www.waraa-info.tg](http://www.waraa-info.tg)

Autonomisation

# L'aide gouvernementale qui change la vie des togolaises

Au Togo, l'autonomisation des femmes ne se résume pas à une simple ambition politique, mais constitue une réelle priorité gouvernementale. Le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation orchestre une série de projets destinés à transformer la vie des femmes à travers tout le pays.

Ces projets se déclinent en plusieurs axes complémentaires. Et, en lien avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, ils visent à transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

Les femmes apparaissent en première ligne parmi les acteurs de l'économie togolaise, jouant un rôle capital dans le commerce. Ainsi, depuis 2019, le ministère met en œuvre le renforcement des capacités des femmes com-



merçantes, avec une attention particulière pour les régions les plus défavorisées. L'objectif est d'améliorer la gestion des microentreprises des commerçantes des marchés du Togo afin de les amener à augmenter leurs revenus à travers de nouvelles techniques commerciales.

Du 5 au 11 juillet 2024, 70 femmes de la région des Savanes ont eu l'opportunité de participer à un atelier intensif qui leur a permis d'acquérir des compétences cruciales en gestion d'entreprise, leadership et formalisation des microentreprises.

En 2023, 35 autres femmes commerçantes du marché de Guérin-Kouka dans la préfecture de Dankpen en ont aussi bénéficié. Chaque année, ce projet touche des centaines de femmes.

Côté financier, le ministère a initié le projet «Leadership, autonomisation économique des femmes et des filles, et lutte contre les violences basées sur le genre». En 2023, il a permis à 500 femmes vulnérables des 5 régions du pays de bénéficier d'une enveloppe de 80 000 francs CFA chacune. Ceci dans le but de leur permettre de

développer une activité génératrice de revenus, mais surtout de lutter contre les violences basées sur le genre (VBG).

Le gouvernement, à travers le ministère, touche des milliers de personnes vulnérables chaque année sur l'ensemble du territoire. En témoignent les 933 484 personnes bénéficiaires des différentes interventions du ministère en 2023. À noter que, sur ce bilan, 510 000 femmes et filles ont été touchées.

Parmi les actions des autorités, un autre projet porte des fruits. Il s'agit du Projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables (PAIFFV) qui vise à la réinsertion socio-économique des groupes vulnérables, en particulier les femmes handicapées, celles souffrant de fistule obstétricale ou celles qui sont victimes de traite et d'exploitation sexuelle, les fillettes disposant de faibles revenus et les femmes porteuses.

dans les régions maritime et de la Kara, puis étendu à la région des Savanes en 2022, le projet a attribué 15 251 crédits à plus de 13 500 femmes, dépassant ainsi l'objectif initial de 10 000 bénéficiaires. Le projet a facilité la création de 8 072 micros et très petites entreprises. Ces entreprises affichent un taux de rentabilité moyen de 26,5 % après remboursement des prêts pour 89,8 % des bénéficiaires. Par ailleurs, chaque micro et très petite entreprise a généré en moyenne 1,2 emploi.

En complément des projets, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) offre aux femmes un accès diversifié à des crédits pouvant aller jusqu'à 10 millions de francs CFA. Ce fonds constitue un levier supplémentaire pour soutenir l'entrepreneuriat féminin et encourager la création de nouvelles entreprises.

Waraa

Initialement lancé

**WARAA**  
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan  
Tél : 90-02-52-45  
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr  
c/s Casier N° 087. 13 BP152  
LOME-TOGO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Michel Yao TCHADJA  
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Pamphile S. NUMENYA

**RÉDACTION**

EZI Akoma

Razak

Tchaa

Jack Nukunu

**INFOGRAPHISTE**

Pamphile S. NUMENYA

**IMPRIMERIE**

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs**  
appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez**  
**votre Journal**  
**WARAA**  
**Les Vainqueurs**  
**chaque jeudi**  
**dans les kiosques**

**Numéros Utiles**

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Gouvernement de transition

# Victoire DOGBE reçoit le quitus de l'Assemblée nationale

Madame le Premier ministre Victoire Sidémého Tomegah-Dogbé a fait la déclaration de la politique générale de son gouvernement le, 23 août 2024. Elle s'est faite en présence des membres du nouveau gouvernement devant les parlementaires à l'occasion de leur 2<sup>e</sup> session extraordinaire de l'année 2024. A l'issue de la présentation et les échanges avec les parlementaires, la majorité des députés présents ont accordé le vote de confiance au Premier ministre et à son gouvernement. « Ce vote de confiance des députés à l'Assemblée nationale s'explique essentiellement par le fait que votre programme d'action est en parfaite adéquation avec le pro-

jet de société du Président de la République, d'où il tire sa substance fondamentale, et que pour lequel vous êtes engagée à mettre en œuvre fidèlement. », a indiqué Sevon-Tépé Kodjo ADEDZE, président de l'Assemblée nationale.

A entendre la Cheffe du gouvernement, cinq lignes directrices vont guider son équipe. La première est la sécurité, la stabilité et la paix pour permettre à tout citoyen où qu'il soit sur le territoire national de vaquer dans la quiétude à ses occupations quotidiennes. La deuxième est la satisfaction des besoins sociaux de base tels que les soins de santé de qualité accessibles à tous, l'éducation pour tous et



de qualité, l'eau potable et l'électricité accessibles à tous. L'emploi pour les jeunes est la troisième ligne sur laquelle le gouvernement compte travailler. La quatrième est l'accessibilité aux intrants, aux crédits et aux marchés pour nos agriculteurs, tout en poursuivant la réforme foncière et une meilleure réglemen-

taion de la transhumance. La dernière ligne est la modernisation de la vie publique avec une plus grande redevabilité.

Ce programme, le groupe parlementaire UNIR l'a trouvé pertinent. « La politique générale que vient de nous exposer Madame le Premier ministre s'inscrit pleinement dans la vision d'un Togo uni et prospère. La feuille de route gouvernementale présentée est une réponse claire aux aspirations de nos concitoyens et offre des perspectives prometteuses pour notre pays. », a-t-il fait savoir.

Il faut préciser qu'au cours des travaux du premier Conseil des ministres toujours dans la journée d'hier, le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé s'est réjoui du vote de confiance reçu suite à la présentation de la déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale. « Face aux défis persistants sur les plans sécuritaire, social et économique et pour répondre réellement aux aspirations des populations, j'ai rappelé que les solutions durables sont au prix du travail, du travail collectif, et de la culture des valeurs d'humilité, de tolérance et de solidarité. », a-t-il déclaré sur ses comptes sociaux.

Dans son allocution de clôture, le président de l'Assemblée nationale a indiqué qu'il ne doute pas, un seul instant. Pour lui, le gou-

vernement sera à la hauteur des aspirations profondes des valeureuses populations qui, attendent avec impatience des réponses rapides à leurs préoccupations. « Je voudrais vous assurer que la Représentation nationale, tout en restant dans une posture lui permettant de jouer, sans complaisance, son rôle régalié de contrôle de l'action du gouvernement, vous accompagnera dans la mise en œuvre de votre politique générale du Gouvernement, dans un esprit patriotique. Cependant, ne vous méprenez pas, conformément à leur mission, les élus du peuple seront bien regardants sur toutes les actions et tous les projets de votre gouvernement dont dépendent le bien-être individuel et collectif de nos concitoyens, la stabilité politique et le développement économique et social de notre pays. », a-t-il fait savoir.

Il faut préciser qu'au cours des travaux du premier Conseil des ministres toujours dans la journée d'hier, le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé s'est réjoui du vote de confiance reçu suite à la présentation de la déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale. « Face aux défis persistants sur les plans sécuritaire, social et économique et pour répondre réellement aux aspirations des populations, j'ai rappelé que les solutions durables sont au prix du travail, du travail collectif, et de la culture des valeurs d'humilité, de tolérance et de solidarité. », a-t-il déclaré sur ses comptes sociaux.

Londou KAWANA 3

## Déclaration de la politique générale du gouvernement

# Ce que dit la constitution de la V<sup>e</sup> République

Au Togo, l'Assemblée Nationale a tenue sa deuxième session extraordinaire de l'année hier, 23 août 2024. Il était question pour les élus du peuple d'écouter et de valider au cours de cette rencontre, la déclaration de la politique générale du gouvernement. Pour certains acteurs de l'opposition qui peignent en noir la nouvelle constitution, l'exercice auquel Mme le Premier ministre Victoire Sidémého Tomegah-Dogbé s'est soumis hier à l'Assemblée Nationale ne repose sur aucune base légale. « Étant donné que rien n'est prévu dans le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, ça montre qu'il y a un



cafourillage dans la tête même des initiateurs de la V<sup>e</sup> République. », a indiqué Brigitte Adjamagbo. Pour Aklesso ATCHOLI, président du groupe parlementaire UNIR, sa collègue de l'opposition fait preuve de « paresse intellectuelle. ». Pour lui, elle veut juste distraire

l'hémicycle au lieu de lire et posséder le contenu de la nouvelle constitution. Qui donc des deux a raison ?

Suite à la publication de la composition du gouvernement le mardi 20 août 2024, le Président de République, Faure Essozimna

Suite à la p 4

Libre circulation dans l'espace CEDEAO

# Ibrahima Mémounatou appelle à l'unification des efforts

La commission mixte du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a tenu le 26 août 2024, une réunion délocalisée à Banjul en terre gambienne. Cette grande rencontre a porté sur « Le rôle du Parlement dans la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO ».

Il était question pour les parlementaires de rencontrer plusieurs acteurs, notamment les populations et les autorités locales afin de recueillir leurs préoccupations. Les échanges avec ces différents acteurs leur permettront alors de poser les bases d'une nouvelle réflexion à

mieux appréhender le Protocole sur la libre circulation, tout en ouvrant la voie à une plus grande implication des Députés dans sa mise en œuvre. A l'ouverture des travaux, la Présidente du Parlement, Mme Ibrahima Mémounatou a dans son discours donné des recettes qui pourraient faciliter la mise en œuvre effective du Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement dans la région.

Pour Mme Ibrahima Mémounatou, la libre circulation au sein de la Communauté a été mise à rude épreuve



ces dernières années par plusieurs facteurs. Il s'agit notamment des faiblesses du mécanisme de mise en œuvre, des divergences d'intérêts nationaux et des problèmes d'infrastructures qui entravent la réalisation des objectifs du Proto-

cole. « La pleine réalisation de la libre circulation dans l'espace de la CEDEAO nécessite une gouvernance solide, fondée sur la confiance mutuelle, la responsabilité partagée et l'appropriation des résultats.

Pour atteindre nos objectifs, il est impératif de mettre en place des mécanismes qui assurent un suivi constant pour plus d'efficacité de nos protocoles. », a-t-elle indiqué. Dans ce sens, elle soutient que l'institution la mieux placée pour effectuer ces vérifications et assurer cet équilibre au sein de l'architecture de la CEDEAO est le Parle-

ment de la CEDEAO. Malheureusement, ce dernier est encore insuffisamment impliqué dans la mise en œuvre du Protocole et de ses Protocoles additionnels.

Ce qui limite sa contribution à une intégration efficace et complète. « Les décideurs politiques et toutes les parties prenantes doivent unifier leurs efforts pour identifier les défis et proposer des solutions qui permettront de maximiser les avantages de la libre circulation, tant au niveau régional qu'au niveau national. Ces objectifs ne seront atteints que par l'élaboration de politiques et d'actions coordonnées. », a-t-elle suggéré.

Il faut noter que

*Suite à la p 6*

## Déclaration de la politique générale du gouvernement

# Ce que dit la constitution de la V<sup>e</sup> République

*Suite de la p 3*

Gnassingbé a par lettre en date du 21 août 2024, demandé au président de l'Assemblée Nationale de bien vouloir procéder à la convocation, le vendredi 23 août 2024, d'une session extraordinaire pour la présentation, devant la Représentation nationale, de la déclaration de la politique générale du Gouvernement. Cette démarche est fondée sur les dispositions transitoires de la loi n°2024-005 du 6 mai 2024 portant Constitution de la République togolaise. En effet, l'article 95 stipule « Les institutions de la République prévues par la présente Constitution sont mises en place dans un délai n'excédant pas

douze (12) mois à compter de la date de son entrée en vigueur. ». L'article 96 aussi précise : « Dans l'intervalle, les institutions de la République y compris celles du système judiciaire sont maintenues en fonction selon les dispositions de la Constitution du 14 octobre 1992 révisée ». Bien que nous soyons aujourd'hui dans la V<sup>e</sup> République, les dispositions pertinentes de la Constitution de 1992 demeurent donc applicables sur certains aspects.

Maintenant que Premier ministre est nommé, pour conduire le processus de mise en place des institutions prévues par la Constitution de 2024, il a l'obli-

gation de se conformer à la pratique prévue par l'article 78, alinéas 2 et 3 de la Constitution de 1992 révisée qui dit : « Avant son entrée en fonction, le Premier Ministre présente devant l'Assemblée nationale le programme d'action de son Gouvernement. L'Assemblée nationale lui accorde sa confiance par un vote à la majorité absolue de ses membres. ».

En disant que la déclaration de la politique générale du gouvernement ne repose sur aucune base légale parce rien n'est prévu dans le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, Brigitte Adjamagbo en sa qualité de juriste fait preuve de

mauvaise foi. En effet, suivant la hiérarchie des normes, la Constitution est au-dessus du Règlement intérieur. D'ailleurs, à entendre le Président de l'Assemblée Nationale, Sevon Tépé Kodjo ADEDZE, le règlement intérieur ne peut pas reprendre tout le texte de la constitution.

Il faut rappeler que la présentation de la politique générale du gouvernement est un exercice obligatoire. Il permet de s'assurer que le programme présenté correspond réellement aux attentes et aux aspirations profondes des concitoyens, qu'il est porteur de réformes et actions nécessaires au progrès du pays. Il en-

gage non seulement le gouvernement, mais aussi la représentation nationale, dans sa noble mission d'accompagnement de la mise en œuvre des grandes orientations du pays doublé du contrôle de l'action publique. « Cette séance, d'une grande solennité démocratique, consacrée par notre Loi fondamentale, établit un lien indéfectible entre l'exécutif et le législatif, garantissant que le gouvernement agisse avec la confiance et bien entendu sous le contrôle des représentants du peuple que nous sommes. », a indiqué le Président de l'Assemblée Nationale.

**Jack NUKUNU**

Transformation de l' écosystème togolais

# Les innovations et les initiatives déterminantes

Le pays, résolument engagé sur la voie de la modernisation, intensifie ses efforts pour devenir un leader de l'innovation technologique et numérique en Afrique de l'Ouest. Les initiatives se multiplient, avec la mise en œuvre de programmes visant à transformer le pays en un véritable hub.

De l'identification des innovations à l'adoption d'une nouvelle législation, le Togo pose les jalons d'un futur promoteur.

En 2023, il a été adopté un avant-projet de loi visant à renforcer le secteur de l'innovation technologique et numérique. Cette législation est conçue pour promouvoir l'écosystème d'innovation, en instaurant un mécanisme de labellisation des start-ups et des entreprises.

Ce label sera attribué sur la base de critères objectifs incluant la



créativité, l'innovation, la création d'une forte valeur ajoutée et le potentiel de croissance des entreprises. L'initiative vise à moderniser l'économie togolaise en développant les activités numériques tant dans le secteur public que privé, au bénéfice des citoyens et des entreprises.

Le Togo renferme des talents

Maintenant que la législation est favorable, les regards se tournent vers les innovations. Et justement, la Chambre de commerce et d'indus-

trie du Togo (CCI-Togo) a mis en lumière 48 inventions et innovations à fort potentiel commercial en juillet 2024. Ces innovations ont été scrupuleusement sélectionnées en fonction de leur capacité à résoudre des défis locaux, témoignant ainsi d'une dynamique florissante dans le pays.

Mais pour qu'elles puissent se faire connaître et être valorisées, il faut des financements. C'est pourquoi la CCI-Togo a lancé l'Unité d'implémentation des

résultats de recherches et d'innovation (UIRRI). Sa mission est de transformer les résultats de recherche en produits et services commercialisables.

L'UIRRI fournit aux innovateurs un soutien technique et financier pour faire passer leurs idées du stade de la recherche à celui de la commercialisation. Ce soutien est essentiel pour garantir que les innovations togolaises puissent non seulement être développées, mais aussi réussir à attirer l'attention sur le marché mondial.

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer l'écosystème d'innovation, le Togo a également mis en place un programme de formation pour 45 chercheurs de l'université de Lomé, soutenu par la CCI-Togo. Ce programme vise à doter les chercheurs des compétences nécessaires pour transformer leurs idées en projets concrets et viables.

### Promotion des talents locaux

Les talents des jeunes pousses en matière d'innovation sont valorisés à travers la Semaine de l'innovation des jeunes (Togo Youth Innovation Week). Initié par le gouvernement, cet événement vise à promouvoir l'innovation des jeunes et à stimuler la créativité afin de leur offrir des opportunités pour devenir des acteurs de développement.

La première édition, tenue du 24 au 27 janvier 2023, a été marquée par le concours 228 Innov qui a attiré plus de 300 candidatures. Par la suite, sur ces candidatures, 30 projets ont été retenus et exposés au cours de la semaine. Ensuite, 4 d'entre eux ont été primés.

Le premier prix, d'une valeur totale de 10

millions de francs CFA, a été attribué à un innovateur pour son projet de casques protecteurs intelligents, Wilko. Le deuxième prix, d'un montant de 6 millions de francs CFA, a récompensé un projet (Viozo) de matériel médical destiné à traiter la jaunisse chez les nouveau-nés. Le troisième prix, d'une valeur de 4 millions de francs CFA, a été attribué à un projet de plateforme en ligne (Helim Artworks) dédié à la vente de photographies, d'illustrations et de vidéos de haute qualité exclusivement africaines.

En plus des prix principaux, un prix spécial du jury a été décerné à une innovatrice pour son projet «TIA», une plateforme dédiée à la santé sexuelle et reproductive. La lauréate a reçu un prix de 2 millions de francs pour récompenser son initiative prometteuse.

Outre les chèques, chaque lauréat se voit également attribué une inscription au brevet auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et de la Technologie (INPIT). Les récipiendaires bénéficient également d'un pack complet comprenant des sessions de formation et de mentorat par des experts, ainsi que des kits spécialement conçus pour soutenir le développement de leurs projets.

Pour rappel, le Togo a donné naissance à plusieurs innovations numériques ayant un impact significatif dans divers secteurs. C'est le cas de "Novissi", un programme de transferts monétaires numériques destiné à soutenir financièrement les citoyens vulnérables, "Yolim", ou encore "Nam Asia".

**La Rédaction**

## Vente aux enchères publiques à Noépé-Ségbé

# La participation est soumise au paiement d'une quittance

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a annoncé une vente aux enchères publiques qui aura lieu le 3 septembre prochain à la division des opérations douanières de Noépé-Ségbé. Cette vente concerne une voiture usagée, sept motos, et 30 cartons de fil à coudre. La participation est soumise au paiement d'une quittance non remboursable de 5 000 FCFA.

Selon le communiqué de l'institution, le paiement se fera au comptant et sur place, avec une majoration de 12 %, et l'enlèvement immédiat des biens adjugés. « Les adjudicataires qui n'auront pas ac-



quitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17h30 du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée », a précisé l'OTR.

Régulièrement, l'OTR organise les ventes aux enchères sur

tout le territoire. Ces ventes concernent généralement les marchandises issues de saisies ou en souffrance sous douane.

**Waraa**

Office Togolais des Recettes

# 515,8 milliards de francs CFA au premier semestre 2024

Pour le compte du premier semestre de l'année 2024, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a mobilisé 515,8 milliards de francs CFA. « Nous sommes à 106% de nos prévisions sur la période. Ce qui augure une bonne tendance pour la fin de l'année et pour l'atteinte de nos objectifs de 2024 », a fait savoir Philippe Kokou Tchodie, Commissaire Général de l'OTR.

L'OTR a atteint et même dépassé la prévision de 484,6 milliards de francs CFA au premier semestre en termes de mobilisation des ressources fiscales. Dans l'optique de redéfinir les stratégies pour accroître davantage la mobilisation et atteindre l'objectif annuel, les premiers responsables de l'administration fiscale se sont retrouvés la semaine dernière à Kpalimé pour une session d'orientation.



« nous, les principaux responsables des unités de l'OTR, nous nous sommes retrouvés pour nous motiver davantage pour l'atteinte des missions qui nous sont confiées. Nous voulons parvenir à l'élargissement de l'assiette fiscale et aussi renforcer nos capacités logistiques et technologiques, notamment nos systèmes d'information et informatiques, mais également procéder à de nouvelles réformes au niveau du

cadastre. Nous voulons aussi améliorer nos relations avec nos usagers, nos partenaires », a expliqué le Commissaire Général.

Il faut rappeler que pour l'année 2024, l'OTR doit mobiliser 1.042 milliards de francs CFA. A en croire les premiers responsables de l'institution, cet objectif pourra être atteint comme à l'accoutumée.

**WARAA**

## Affaire Steve Amoussou alias frère Hounvi

# La justice et les organisations de société civile togolaise réagissent

Selon un communiqué rendu le 12 août 2024 par le procureur de la République, Talama Mawama, Steve Amoussou, de nationalité béninoise a été enlevé à Lomé au quartier Adidogomé et conduit vers une destination inconnue par des individus non identifiés. Etabli au Togo depuis plusieurs années, Steve Amoussou est sorti de l'immeuble où il habitait pour une course. Il a été appréhendé non loin de là par quatre individus qui visiblement y étaient en affût.

De force, ces individus l'ont embarqué dans un véhicule d'im-



matriculation béninoise puis ont roulé en direction de la frontière togolaise du côté Est.

Les autorités policières togolaises ayant été avisées ont aussitôt lancé des recherches qui n'ont pas permis de

retrouver les ravisseurs et leurs victimes. Afin de comprendre les circonstances exactes de cet acte, une enquête judiciaire conduite par le Service central de recherche et d'investiga-

*Suite à la p 7*

Libre circulation dans l'espace CEDEAO

# Ibrahima Mémounatou appelle à l'unification des efforts

*Suite de la p 4*

l'épine dorsale de la CEDEAO reste incontestablement la promotion de la coopération et l'intégration entre ses États membres. Conscients que la libre circulation est essentielle à la réalisation de l'intégration régionale, les États membres ont adopté, le 29 mai 1975, le Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement dans la région. En effet, en plus de nombreux autres avantages, le Protocole permet aux citoyens de la CEDEAO d'entrer et

de circuler librement dans les États membres sans visa. Ils peuvent s'installer et mener des activités économiques, sous réserve d'obtenir une carte ou un permis de séjour de la CEDEAO. Ces mesures facilitent la mobilité et stimulent le commerce intra-régional au sein de notre espace. Malgré ces avancées, des défis considérables subsistent en matière de ce protocole.

**WARAA**

## PHARMACIES DE GARDE Du 26 Août 2024 au 02 Septembre 2024

PHARMACIE ST ANTOINE	96 80 10 07	1048, Avenue de la Libération
PHARMACIE STE RITA	96 80 09 70	Rue avé, Doulassamé - Face Hôtel SANA
PHARMACIE BIOVA	22 34 50 93	Bd. Houphët-Boigny
PHARMACIE CHATEAU-DEAU	96 80 08 88	Près Château d'eau de BE
PHARMACIE BE-KPEHENOU	70 45 25 03	Boulevard Félix HOUPHOUËT - BOIGNY à Bè
PHARMACIE EMMANUEL	90 09 94 03	637 Av. Duisburg Face MIVIP Kodjoviakopé
PHARMACIE JUSTINE	96 80 08 31 291	Bd des Armées - Tokoin Habitat
PHARMACIE BON SECOURS	96 80 08 83	Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca
PHARMACIE AMITIE	70 25 62 57	72 Av. des Hydrocarbures SOTED
PHARMACIE NOTRE DAME	96 80 10 12	Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport
PHARMACIE LA PROSPERITE	96 80 09 91	Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA OBA et la Direction Polices Judiciaire (DPJ)
PHARMACIE GBEZE	22 26 32 61	Boulevard Jean Paul II
PHARMACIE ST PIERRE	70 43 26 67	Sagboville Hédrzanawé, Boulevard Haho
PHARMACIE DEO GRATIAS	96 28 57 13	Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE DINGBLE
PHARMACIE PEUPLE	98 25 04 86	Rue Santigau, près du marché NUKAFU 06 BP 61217 Lomé 06
PHARMACIE BA-AYETA	97 72 69 69	KEGUE, Zogbédi non loin de la station Ouando après le pont de Kégue
PHARMACIE PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE KPOTA près du Marché Dzifa
PHARMACIE SEPOPO	70 34 65 65	ADAKPAME grand contournement, rond-point Sawletto non loin de la station Somayaf
PHARMACIE O GRAIND'OR	70 59 09 53	Carrefour Zorobar Grand contournement
PHARMACIE BETHEL	98 58 64 64	ADIDOGOME Soviépé, bd du 30 Août, face OraBank et Ben ue Atlanti ue
PHARMACIE DES ECOLES	96 80 09 14	Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé
PHARMACIE EL-NISSI	99 73 39 32	Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédoké-Gboramé à 200 m de la station total d'Apédoké
PHARMACIE HOSANNA	97 77 69 59	Carrefour Sagbado-Sémekonawo, en face de la station-service SANGL
PHARMACIE MAGNIFICAT	70 44 51 59	Adidogomé yoké Agblégan, rue de la pampa à 100m du palais royal de Yoké
PHARMACIE MATHILDA	22 51 15 34	Route PRATASSE - Lomé an - ODEF
PHARMACIE EL-SHADAI	96 80 09 10	Face Ecole Théologie ESTAO
PHARMACIE ENOULI	22 29 50 68	Station d'Agbalépédogan
PHARMACIE LE GALIEN	22 51 71 71	Rue Pavée d'Adidoadin
PHARMACIE DES ROSES	70 42 37 72	AGOE - Vekpissito, près de l'entreprise de l'Union
PHARMACIE BETANIA	96 80 10 11	Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah
PHARMACIE VOLONTAS DEI	70 42 23 60	Avédji, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar Sun City
PHARMACIE EL-SHAMMAH	70 43 25 85	Sise à Amadidomé à côté de la Maison des Jeunes
PHARMACIE LA GRACE	90 56 16 81	Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agôé
PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES	70 44 01 01	Carrefour Maison Blanche en allant à "Deux Lions" en face de STAM
PHARMACIE LE ROCHER	92 30 06 56	Agôé zongo, sur la route national NO 1, près du terrain de jeu de golf
PHARMACIE EL NOUR	97 79 93 74	AGOE - Alinka non loin du CMS Togblékopé
PHARMACIE REGINAPACIS	70 45 98 58	ADETIKOFÉ, Rte National NO 1 près du bar sous l'Antenne
PHARMACIE DENIS	93 08 46 40	AGOE Kové, Carrefour Kpogbi
PHARMACIE SATIS	70 44 85 17	Agôé-Logopé face CEG Agôé-Nyivé Ouest (Kossi an) sur la rue de 50m
PHARMACIE EMMALIS	70 40 25 40	Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solidarité
PHARMACIE CHARITE	90 65 21 90	A côté du CEG d'Agôé-Nyivé
PHARMACIE ZOSSIME	70 46 26 64	AGOE - Zossimé
PHARMACIE ST PHILIPPE	90 67 33 24	SANGLERA, Rte Lomé - Kpalimé près de la Station-service OANDO
PHARMACIE EVA	92 16 32 32	SANGLERA Kilamé Non loin du T-OIL
PHARMACIE NOUVELLE TUJPE	99 47 00 70	Rte de Mission - Tové, Près de la station CAP Agôé-Légissaito
PHARMACIE DE LEDEN	70 42 13 98	Route d'Aného, face Cité Baguida
PHARMACIE AVEPOZO	93 01 73 51	AVEPOZO De Kome à côté de la place publique 04 BP. 353 Lomé - Togo
PHARMACIE LA PATIENCE	70 05 23 39	DJACBLE, A 300 mètres du CMS (Afokéfé)

**Affaire Steve Amoussou alias frère Hounvi**

**La justice et les organisations de société civile togolaise réagissent**

**Suite de la p 6**

tion criminelle (SCRIC) a été ouverte. Des premiers éléments issus de cette enquête, il est apparu que l'acte dont il s'agit a été l'œuvre de quatre personnes de nationalité béninoise, aidées par deux personnes dont l'une de nationalité béninoise et l'autre de nationalité togolaise.

Sur les quatre acteurs principaux de nationalité béninoise, 3 ont été identifiés. Il s'agit de Gnadawo Djimi, athlète des arts martiaux, Wanilo Medegan, directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et athlètes de MMA, Gbaguidi Todedokpo Juan Géraud alias Jojo, membre du staff et manager de l'artiste béninois, Vano Beby. S'agis-

sant des deux personnes ayant apporté leur concours aux ravisseurs, l'une a été identifiée comme étant madame Klebo Temitokpe Priscilla, de nationalité béninoise, esthéticienne établie à Lomé. Celle-ci a été chargée d'œuvrer à l'identification de l'appartement qu'occupait la victime et de l'attirer vers les ravisseurs. Elle a été interpellée dès les premières heures de l'enquête. Le second nommé Télé Seption est un étudiant de nationalité togolaise travaillant occasionnellement comme conducteur de moto-taxi à Lomé. Ce dernier a assuré en toute connaissance de cause le service de transport de l'un des acteurs de l'enlèvement le dimanche 11 et le lundi 12 août 2024. Arrêté quelques jours après le rap, la perquisition de

son lieu d'habitation a conduit à la découverte d'une paire de menottes qu'il dit appartenir aux ravisseurs. Les investigations ont renseigné que les quatre béninois étaient entrés en terre togolaise depuis le samedi 10 août 2024 et ont eu le temps de faire leur repérage nécessaire à leur opération.

Selon le procureur de la République, ces faits commis sur le territoire togolais en violation flagrante du droit international et des règles en matière de coopération pénale internationale s'analysent en l'incrimination d'enlèvement ou séquestration au sens des articles 283 et 284 du nouveau code pénal. C'est ce qui a justifié et commandé l'enquête judiciaire à l'issue de laquelle dame Klebo Temitokpe Priscilla et Télé Seption ont été pré-

sentés au parquet de grande instance de Lomé le 23 août 2024.

L'enquête préliminaire et l'interrogatoire des deux suspects au parquet ont mis en évidence des éléments à charges quant à leur concours à la commission des faits susvisés. Une information judiciaire a été requise pour fait d'enlèvement et complicité d'enlèvement. Les deux suspects ont été aussitôt inculpés de complicité de cette infraction par un juge d'instruction et mis sous mandat de dépôt. Les autres personnes ayant agi comme acteurs principaux dans les faits dont il s'agit ont été également visés par l'information judiciaire ainsi ouverte. A l'encontre de celle-ci, des mandats d'arrêt ont été requis.

**Un acte de grand banditisme**

Pour les organisations de la société civile, l'enlèvement du frère Hounvi à Lomé est un acte de grand banditisme fait par l'Etat béninois. « Il est inadmissible et inacceptable qu'un responsable d'une institution ayant en charge la sécurité d'un Etat entre sur le territoire d'un autre Etat sans être identifié à la frontière, puis parvenir, dans les mêmes circonstances, à conduire une opération d'enlèvement », ont écrit les OSC. Ils demandent alors aux autorités en charge de la sécurité au Togo de prendre « des mesures idoines pour pallier aux failles et aux défaillances sécuritaires aux frontières du Togo ».

**J. N.**

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**-30%**

sur le dédouanement des véhicules d'occasion\*

Jusqu'au 31 déc. 2024

\*Mesure de dépréciation de 30% sur les valeurs des véhicules de plus de cinq (05) ans d'âge

+228 22 53 14 00  
+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

Office Togolais des Recettes - OTR

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**8201**

Le centre d'appel fait **peau neuve** et devient **centre de contacts**

*Meyé tchoin*

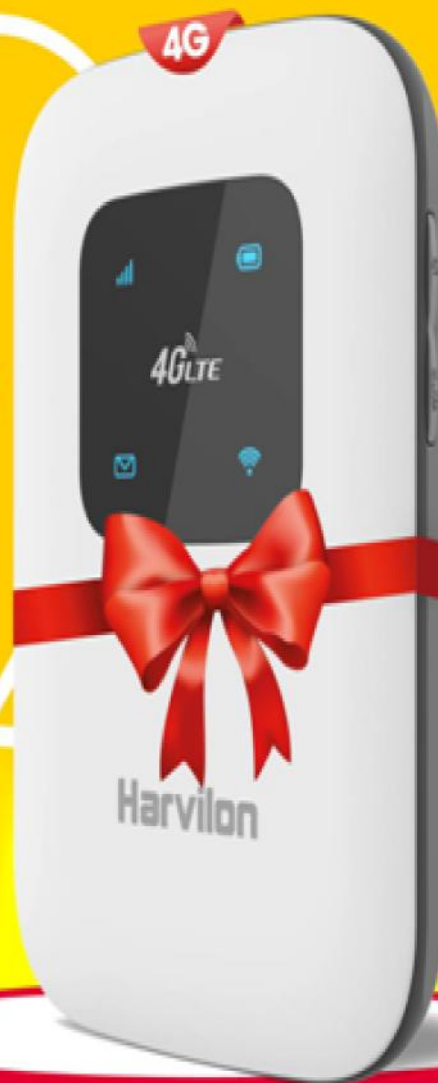
Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

# Super promo sur ton **MIFI HARVILON**

**PROMO!**

~~39.900F~~  
**29.900F**  
+ 60Go  
d'internet  
Gratuit



60Go gratuits (valable 30 jours)  
pour l'achat du MIFI 4G en agence.

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**

